

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 26 JUIN 2019 A 19H30**

**SELON CONVOCATION DU 20.06.2019**

L'an deux mil dix -neuf et le **mercredi 26 juin à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice**, Maire.

**Présents** : Mmes Lutique – Havette – Bovi – Ducat – Folea

MM. Brogi – Chechetto – Bochicchio – Comandini – Catani –Adler – Richardson– Zampetti– Milano.

**Représentés** : Mme Fabbri par M Brogi, M Facci par M Chechetto, Mme Spada par Mme Ducat.

**Absents excusés** : Mmes Mattina, Robuchon et Tamani, M Bouaffad.

**Absents** : Mme Amalou et M Gregori.

**Secrétaire** : Mme Ducat a été désignée comme secrétaire de séance.

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme** : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- *Dossier 19B0030* – 1 terrain + habitation appartenant à Mr et Mme KELLER sis 7 rue des Martyrs cadastré section AB sous le n° 189 d'une superficie de 616 m<sup>2</sup> au prix de 273 000€.
- *Dossier 19B0031* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr HESSE Thierry, Mr HESSE Gervais et Mr HESSE Pascal sis 17 rue du Colonel Fabien cadastré section AB sous les n° 53 et 69 d'une superficie de 1 058 m<sup>2</sup> au prix de 160 000€ dont 6 000€ de mobilier.
- *Dossier 19B0032* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr LOUEKO N'KENZO Teddy et Mme MULLER Valérie sis 15 rue du 8 Mai 1945 cadastré section AB sous le n° 268 d'une superficie de 272m<sup>2</sup> au prix de 110 000€
- *Dossier 19B0033* – 1 terrain + 1 habitation appartenant Mme VIEL Josiane sis 1 rue Honoré de Balzac cadastré section AE sous le n° 578 d'une superficie de 1 196m<sup>2</sup> au prix de 235 000€.
- *Dossier 19B0034* – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr LAMBERT Pascal et Mme THEOBALD Sandrine sis 6 rue Leprince Ringuet cadastré section AB sous le n° 91 d'une superficie de 538m<sup>2</sup> au prix de 160 000€ dont 9 500€ de mobilier.

**Marché public**

- **Décision 015-2019** portant attribution d'un marché de 1 650,00 euros HT soit 1 980.00 euros TTC avec la société SOCOTEC, dont le siège social est à NANCY - 54000- pour assurer une mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'accessibilité du centre culturel Abowels à Auboué
- **Décision 016-2019** portant attribution d'un marché relatif à divers travaux d'aménagements urbains liés à l'accessibilité des espaces

extérieurs des Etablissement Recevant du Public (ERP) communaux et de l'espace public du centre-ville à l'entreprise EUROVIA dont le siège est à BRIEY (54 750) pour un montant de 30 950.43€ HT soit 37 140.51€ TTC.

- **Décision 017-2019** portant attribution des marchés de travaux relatifs à la mise en accessibilité PMR de la mairie aux entreprises suivantes :
- Lot 1 : Gros œuvre/rampe d'accès : SARL SOREHA de LABRY (54 800) pour un montant de 6 850€ HT soit 8 220.00€ TTC,
- Lot 2 : Gros œuvre/Agrandissement de baie : SARL MONTANARI de Moineville (54 580) pour un montant de 3 870€ HT soit 4 644.00€ TTC,
- Lot 3 : menuiserie aluminium: Société MENARD de HOMECOURT (54 310) pour un montant de 12 724€ HT soit 15 268.80€ TTC,
- Lot 4 : Métallerie: SARL SAT de TRIEUX (54 750) pour un montant de 1 934.50€ HT soit 2 321.40€ TTC,

### **01 : BUDGET COMMUNE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Afin d'intégrer dans le budget 2019 la réactualisation (+ 5 000€) du montant prévu pour la mise en place d'un assainissement non collectif (fosse septique) sur le site de la ferme de Coinville, ainsi que la réalisation de levés topographiques sur le site de l'ancien LEP, le conseil municipal, unanime, valide la décision modificative suivante :

#### **Investissement Dépenses :**

Article 2031 :	+ 2 200€
Article 2315 :	+ 5 000€
Article 2151 :	- 7 200€

### **02 : CCOLC. RAPPORT DE LA CLECT 2019. APPROBATION.**

Le conseil municipal, unanime, valide le rapport 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCOLC, tel qu'il lui est présenté.

### **03 : AUDIT PHYTOSANITAIRE ET ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU**

Dans le cadre de son programme de réduction importante, et à terme d'arrêt total, d'utilisation des pesticides sur son territoire, le conseil municipal, unanime, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse dans le cadre de la réalisation d'un audit phytosanitaire. Le coût de l'audit est estimé à 1 995€ HT et une subvention de 80% est sollicitée.

Dans la continuité de cet audit, et dans le cadre de la recherche de solutions alternatives s'agissant du stockage des déchets de coupes et du désherbage des voies communales, une subvention est également sollicitée, au taux de 60%, auprès de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions suivantes : 1 broyeur de végétaux (11 883.00€ HT), 3 désherbeurs thermiques (7 020.00€ HT) et 3 réciprocaturs (1 116.00€ HT).

### **04 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS DE COFFRETS EDF ET GDF RUE DE LA SOURCE**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de prendre à sa charge, en cas de besoin et sur demande des acquéreurs des terrains communaux situés rue de la source

à Auboué, les frais de déplacements des coffrets gaz et électricité implantés au droit des parcelles, selon le principe suivant : 50 % du montant de la dépense avec un plafond fixé à 1 000€ pour l'ensemble des déplacements à réaliser. Il est précisé que le versement de la participation communale s'effectuera sur présentation des factures acquittées relatives aux frais de déplacements payés par le demandeur.

**05 : DOCUMENT UNIQUE ET PLAN ANNUEL DE PREVENTION : VALIDATION DES MISES A JOUR 2019**

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les mises à jour 2019 du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que du Programme de prévention tels qu'ils lui ont été présentés.

**06 : IMPASSE COTE DE METZ FIXATION PRIX DE VENTE PARCELLE AH 471**

Considérant que le prix de la parcelle cadastrée section AH n° 471, nécessaire à la constitution d'un ensemble foncier cohérent, n'avait pas été fixé dans une délibération de 2012, statuant sur ce même ensemble foncier, le Conseil Municipal, unanime, fixe à 65€/m<sup>2</sup> le prix de vente de cette parcelle.

**07 : VENTE DE LA CANTINE DE L'ANCIEN LYCEE PROFESSIONNEL, DU TERRAIN ET DU CHEMIN ATTENANT: MODIFICATIONS, COMPLEMENTS DE LA DELIBERATION 2016-032 DU 10 AOUT 2016**

Par délibération du 10 août 2016, le conseil municipal a validé la vente de la cantine de l'ancien lycée professionnel et du terrain environnant à la société TOSUN au prix de 65 000€ à encaisser par la commune.

Dans le cadre de cette cession, non encore réalisée à ce jour, le gérant de la société a récemment contacté la commune pour :

- Solliciter un échelonnement du paiement du bien selon les modalités suivantes : 9 800€ en 2019 puis 24 mensualités de 2 300€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Informer la commune que l'acquisition serait réalisée au nom de la société SUPER CASH, nouveau nom de l'ex société TOSUN.

Le conseil municipal, unanime, valide ces modifications et précise que le notaire de la commune interviendra conjointement avec celui de l'acquéreur dans la rédaction de l'acte de vente à intervenir.

La séance est levée à 20h00.

AUBOUE, le 27 juin 2019  
Le Maire  
Fabrice BROGI